DEC152746DAI

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Reynald Pain, directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC152284DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de M. Reynald Pain aux fonctions de directeur de l'IN2P3;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 29 octobre 2015 approuvant la prorogation du groupement d'intérêt économique « Grand accélérateur national d'ions lourds » (GIE GANIL) ;

Vu le projet de contrat constitutif du GIE GANIL conclu entre le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et le CNRS ;

DECIDE:

Art. 1er. – Délégation est donnée à M. Reynal Pain, directeur de l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du Président du CNRS, le contrat constitutif du GIE GANIL conclu entre le CEA et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2015

Alain Fuchs